

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022

### SENIORS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	3
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes **)	4 (les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe)	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	6
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	8*** (les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe + les 2 moins bons 10 <sup>ème</sup> ** )***	8***
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES	8***	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022</b>
---

## U 18

<b>DIVISIONS</b>	<b>PAR DIVISION</b>			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 11 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 9 <sup>ème</sup> à la 11 <sup>ème</sup> place)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 ou 11 EQUIPES SOIT 21 EQUIPES	3	2 (le premier de chaque groupe)	7*** (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 11 <sup>ème</sup> place de chaque groupe.	5***
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 4 GROUPES DE 11 ou 12 EQUIPES	7***	5*** (le premier de chaque groupe et le meilleur** 2 <sup>ème</sup> )***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, L'équipe classée 9<sup>ème</sup> de Départementale 1 serait maintenue.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022</b>
---

## U 16

<b>DIVISIONS</b>	<b>PAR DIVISION</b>			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPE DE 11 et 12 EQUIPES SOIT 23 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	7 (les équipes classées de la 9 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPE DE 10 ou 11 EQUIPES SOIT 31 EQUIPES	7	4 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ***)**	10*** (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 11 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	6***
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 4 GROUPE DE 10 ou 11 EQUIPES	10***	6*** (le*** premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 <sup>ème</sup> ***)**		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions.

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022

### U 14

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 ET 11 EQUIPES SOIT 21 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 9 <sup>ème</sup> à la 11 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et le moins bon 8 <sup>ème</sup> *)***	5
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 CLUBS	6	5 (le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 <sup>ème</sup> *)***	9 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	8
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 4 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES	9	8 (les 2 premiers de chaque groupe)		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022</b>
---

## C.D.M.

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 1 GROUPES de 12 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe **)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022

### ANCIENS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	3
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ** des 2 groupes)	4 (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	6
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	10*** (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et les 2 moins bon 10 <sup>ème</sup> **)***	8***
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES	10***	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022</b>
---

## FUTSAL

<b>DIVISIONS</b>	<b>PAR DIVISION</b>			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2  (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 1 GROUPE DE 12 OU 13 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.